

DECRET N°73-276 du 3 septembre 1973

chargeant un Membre du Conseil de l'Ordre National du Dahomey de l'intérim du Grand Chancelier.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;  
VU la Loi N°65-29 du 14 août 1965, portant refonte des lois N°s60-26 du 21 juillet 1960 et 62-14 du 26 février 1962, instituant l'Ordre National du Dahomey ;  
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;  
VU le Décret N°72-72 du 4 avril 1972, portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;  
VU le Décret N°72-73 du 4 avril 1972, portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Mr DASSI-VIGNON Sébastien, Grand Croix de l'Ordre National et Membre du Conseil de l'Ordre est chargé, pendant la durée de son absence, de l'intérim du Grand Chancelier, Mr Marcel COULIBALY, évacué sanitaire pour une cure thermale en France.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 septembre 1973  
Pour le Président de la République absent,  
le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice  
et de la Législation, chargé de l'intérim,



Chef d'Escadron Barthélémy OHOUENS

Ampliations : PR 8 - CS 6 - Gde Chanc. 8 - SGG 4 ministères 10  
IAA-DCCT-IGF-CNI 4 - Intéressé 1 DGP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - JORD 1